

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ Bureau des Elections et des Associations Affaire suivie par M. PUCHOIS
© 03.21.21.21.54

☑ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 6 mai 2019

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires (copie est adressée à Madame et Messieurs les Sous-Préfets et à M. le Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

OBJET: Election des représentants au parlement européen le 26 mai 2019.

P.J.: Liste des candidats.

Je vous apporte ci-après des précisions concernant l'organisation de l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019.

1- Liste des candidats:

Je vous adresse ci-joint l'état des listes candidates à l'élection des représentants au parlement européen, classé dans l'ordre résultant du tirage au sort de l'ordre des candidatures effectué par les services du Ministère de l'Intérieur le 3 mai 2019.

Un exemplaire de cette liste devra être déposé sur la table de chaque bureau de vote le dimanche 26 mai 2019.

2- Panneaux d'affichage:

Ils doivent être installés pour le 13 mai 2019, date de début de la campagne électorale. Les panneaux numérotés sont attribués en fonction de l'ordre résultant du tirage au sort.

Les panneaux doivent avoir une largeur et une hauteur suffisante pour permettre l'affichage *a minima* d'une petite et d'une grande affiche, soit par emplacement d'affichage :

- une affiche de grand format (841 mm x 594 mm),
- une affiche de petit format (297 mm x 420 mm) annonçant la tenue des réunions électorales.

Compte-tenu de la présence d'un grand nombre de listes candidates, vous pouvez scinder en plusieurs parties les panneaux d'affichage sous les réserves suivantes :

- les parties réservées à chaque liste doivent être de tailles identiques ;
- la taille de chaque partie doit permettre l'apposition des deux affiches précitées ;
- la scission doit respecter l'ordre des panneaux prévu par tirage au sort : la scission doit s'effectuer de manière verticale.

En outre, rien ne s'oppose à ce que vos services mettent en place des panneaux qu'elles réaliseraient elles-mêmes dès lors que les conditions précitées sont respectées. Des panneaux de modèles et de matériaux différents peuvent être utilisés. Des emplacements pourront également, par exemple, être délimités sur les murs des bâtiments publics.

3- Bulletins de vote des listes candidates :

Je vous ferai parvenir, dès que j'en aurai connaissance, un exemplaire modèle du bulletin de vote de chaque liste candidate.

Je vous précise que plusieurs listes de candidats ne fourniront probablement qu'une partie des bulletins de vote ou ne diffuseront leur bulletin de vote que sur internet.

Des instructions complémentaires vous seront donnéss dès que j'aurai connaissance des quantités de bulletins de vote produits par les listes candidates.

4- Vote des majeurs en tutelle :

Par circulaire du 9 avril 2019, je vous ai fait part de l'abrogation de l'article L5 du code électoral qui privait les majeurs en tutelle de leur droit de vote. Il s'ensuit que ces personnes pourront, sous réserve de s'être inscrits sur les listes électorales le 16 mai 2019 au plus tard, exercer leur droit de vote dès l'élection des représentants au parlement européen du 26 mai 2019.

Les demandes d'inscription des majeurs en tutelle pourront être déposées en mairie sur le fondement du 5° de l'article L30 du code électoral.

Ces électeurs devront produire une copie de leur jugement de mise sous tutelle, mais en aucun cas une ordonnance du juge rétablissant leur droit de vote.

J'ajoute que cette abrogation de l'article L5 du code électoral implique en contrepartie des mesures compensatoires en matière de droit à procuration, le majeur en tutelle ne pouvant ainsi donner procuration à l'une des personnes mentionnées à l'article L. 72-1 modifié du code électoral (tuteurs professionnels des majeurs concernés et toute personne les accueillant, intervenant ou les prenant en charge dans les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ou travaillant à leur service).

* *

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.

Fabien SUDRY

LISTE DES CANDIDATS

NUMERO D'ORDRE	NOM DU TETE DE LISTE	TITRE DE LA LISTE
7-	Mme Manon AUBRY	La France insoumise
2	M. Robert de PREVOISIN	Une France royale au coeur de l'Europe
8	M. Renaud CAMUS	La ligne claire
4	Mme Florie MARIE	Parti pirate
S	Mme Nathalie LOISEAU	Renaissance soutenue par la République en marche, le Modem et ses partenaires
9	M. Hamada TRAORE	Démocratie représentative
	M. Florian PHILIPPOT	Ensemble patriotes et gilets jaunes : pour la France, sortons de l'Union Européenne
&	M. Audric ALEXANDRE	Pace – parti des citoyens européens
o	M. Dominique BOURG	Urgence écologie
10	M. Vincent VAUCLIN	Liste de la reconquête
11	M. Jean-Christophe LAGARDE	Les européens
12	M. Raphaël GLUCKSMANN	Envie d'Europe écologique et sociale
13	M. Yves GERNIGON	Parti fédéraliste européen – pour une Europe qui protège ses citoyens
14	M. Gilles HELGEN	Mouvement pour l'initiative citoyenne
15	M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	Le courage de défendre les Français avec Nicolas DUPONT-AIGNAN. Debout la France! - CNIP
16	Mme Sophie CAILLAUD	Allons enfants

LISTE DES CANDIDATS

17	Mme Thérèse DELFEL	Décroissance 2019
18	Mme Nathalie ARTHAUD	Lutte Ouvrière – contre le grand capital, le camp des travailleurs
19	M. Ian BROSSAT	Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent
20	M. François ASSELINEAU	Ensemble pour le frexit
21	M. Benoît HAMON	Liste citoyenne du printemps européen avec Benoît HAMON soutenue par Génération.s et Dème- Diem 25
22	Mme Nathalie TOMASINI	A voix égales
23	M. Jordan BARDELLA	Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine LE PEN
24	Mme Cathy Denise Ginette CORBET	Neutre et actif
25	M. Antonio SANCHEZ	Parti révolutionnaire communistes
26	M. Pierre DIEUMEGARD	Espéranto – Langue commune équitable pour l'Europe
27	M. Christophe CHALENCON	Evolution citoyenne
28	M. Francis LALANNE	Alliance jaune, la révolte par le vote
29	M. François-Xavier BELLAMY	Union de la droite et du centre
30	M. Yannick JADOT	Europe écologie
31	Mme Hélène THOUY	Parti animaliste
32	M. Olivier BIDOU	Les oubliés de l'Europe – artisans, commerçants, professions libérales et indépendants – ACPLI
33	M. Christian Luc PERSON	Union démocratique pour la liberté, égalité, fraternité (UDLEF)